Point collège / association – 29 août 2022

1. Nouvelle équipe

La nouvelle principale du collège est Mme Tracq, qui vient d'un lycée où elle a travaillé plusieurs années en tant que principale adjoint. Elle suivra particulièrement les classes de 5èmes et 3èmes.
Le nouvel adjoint est M. Legendre. Il suivra les classes de 4èmes et 6èmes.
Une passation complète a pu avoir lieu entre l'ancienne équipe et la nouvelle.
Mme Biardeau, CPE, est cette année en mi-temps annualisé. Elle sera donc présente à partir du 1er février. Au 1er semestre, le CPE à temps plein est M. Noël. Un stagiaire CPE à mi-temps va compléter l'équipe.
L'équipe de la vie scolaire (surveillants) est au complet.

Côté professeur, l'ensemble des postes sont couverts.

2. Communication avec les parents

Nous continuerons à communiquer avec les représentants légaux via OZE. La Direction va nous habiliter à ces adresses génériques.
L'APELGC ajoutera en signature de ses mails un rappel de la possibilité de décocher l'autorisation de communication des associations de parents d'élèves.
A noter, les outils OZE/PRONOTE ne seront accessibles que la semaine du 5 septembre.

3. Rendez-vous avec la Direction

Il est convenu de se rencontrer chaque dernière semaine de période scolaire. Le prochain rendez-vous est planifié le lundi 17 octobre à 17h30.

4. Cantine

La nouvelle équipe Sodexo est en cours d'installation. Certains membres de l'équipe Elior ont été embauché par Sodexo.
L'APELGC continuera à faire des tests cantine petits-déjeuners, déjeuners, diners.
La Direction va se renseigner si le paiement continuera de s'effectuer sur facture ou par alimentation d'un compte.

5. Elections

La Direction du collège va se renseigner sur la possibilité de réaliser le vote en ligne (via les sondages Pronote). Il faudra aussi vérifier que le CA a bien validé ce point.

6. Autres sujets

- Les éventuels besoins de supports pour les élèves de Mme Palustran en 2021/2022 seront estimés par le personnel éducatif dès le début d'année.
- Le rattrapage de l'ASSR1 pour les 4èmes sera organisé en même temps que la session des nouveaux 5èmes, si l'outil le permet. A noter, seul l'ASSR2 est obligatoire pour s'inscrire à l'auto-école.
- L'APELGC va réfléchir à la meilleure manière d'aider les parents à prendre en main les outils numériques.
- Pour des contraintes RGPD, aucune liste de classe ne sera affichée, ni sur le site public ni sur OZE/Pronote. Les enfants connaitront leur classe et les options octroyées le jour de leur rentrée.
- La Direction précise que l'organisation des classes a été réalisée par l'ancienne équipe. Aucun changement ne pourra être étudié sauf motif impérieux (par exemple médical).

Fin du document